



VADE MECUM (saison 2011-2012)

Plongeurs PSMH



Ce document que nous avons élaboré et avant tout un guide et un aide-mémoire pour les adhérents du club de plongée « PSMH »

✚ **Pour toutes questions sur le fonctionnement du club**, n'hésitez à contacter un membre du bureau ou de l'équipe d'encadrement (présent lors des séances piscines) qui vous renseignera ou vous indiquera la personne la plus à même de vous apporter une réponse

✚ **Pour toutes questions sur le déroulement des formations, des sorties proposées**renseignez- vous auprès des encadrants présents aux séances de piscine

Une bonne partie des questions que vous vous posez trouvera sûrement une réponse en consultant le règlement intérieur du club

1) Adresse du site Internet : [http:// plongee.amiral.free.fr/halluin/](http://plongee.amiral.free.fr/halluin/)

Sur le site vous trouverez notamment le :

- Trombinoscope du Bureau et de l'équipe d'encadrement
- La liste des médecins fédéraux de la région
- Les réservations de plongée en ligne (voir détail fonctionnement ci-dessous)
- Les comptes rendus des réunions de bureau et d'encadrement
- Les comptes du Club
- Le règlement intérieur de PSMH
- La liste des adhérents
- CALENDRIER DES ACTIVITEES PROPOSEES
- Les dossiers « d'inscription annuelle » pour renouvellement de votre adhésion l'année prochaine
-

Remarques :

Certaines rubriques ne sont accessibles qu'aux « membres du club », donc dès que vous êtes à jour du « dossier complet d'inscription » **vous y avez accès !**

Pour cela, vous devez posséder un code d'accès qui vous sera adressé, à votre demande, par le Webmaster. En bas du site internet PSMH, cliquez sur le lien :

« Pour tout renseignement : Contacter le webmaster » en indiquant le motif de votre demande



Si après une semaine vous ne recevez pas ce code, signalez-le en envoyant un mail à « bureau-psmh@yahoogroupes.fr »

2) Séances bloc à la piscine

- Si le ou les encadrants (Niveau 1) l'ont planifié, il est demandé aux élèves qui préparent notamment le niveau 1 de venir 15 minutes avant l'heure des séances pour sortir le matériel (bloc, gilet....)
- En fin de séance, même fonctionnement mais en sens inverse

3) Désinfection des détendeurs et tubas

- A la fin des séances piscine, nous vous demandons de désinfecter les détendeurs (2^{ème} étage) et tubas que vous auriez emprunté au club. Pour cela, il suffit de tremper le détendeur (5 minutes) dans un seau prévu à cet effet près de la porte coulissante d'où l'on sort et rentre le matériel
- Lors des sorties en milieu naturel, et avant de ranger les détendeurs, vous êtes priés de tremper le 2^{ème} étage du détendeur (5 minutes) emprunté dans la bassine prévue à cet effet près du Bungalow

4) Sorties de plongées organisées par le club

- Pour les plongeurs préparant le niveau 1, La gestion des sorties en milieu naturel » sera gérée par le responsable technique (affichage planning à la piscine, ou autre...)
- Dès que vous êtes en possession du niveau 1, vous avez la possibilité de vous inscrire directement notamment aux « plongées en milieu naturel » à partir du site Internet
- Pour la section « jeunes plongeurs », les inscriptions seront gérées directement par l'encadrant responsable de la section



VADE MECUM (saison 2011-2012)

Plongeurs PSMH



2.1) Règles d'inscriptions aux sorties :

Pour les sorties proposées, le nombre de plongeurs est limité du fait

- Du nombre des encadrants inscrits
- Du nombre de plongeurs maximum autorisé pour un groupe sur le site

Si le nombre de plongeurs proposés est dépassé, n'hésitez pas à **contacter un encadrant inscrit à cette plongée** pour savoir s'il est possible ou non de vous y inscrire.

Pour les plongées à Barges, il est interdit à un adhérent de s'inscrire à l'avance à plusieurs plongées planifiées. Il faut attendre d'avoir réalisé la Plongée à laquelle vous êtes inscrit pour se réinscrire à une nouvelle plongée

Association :

- Le club de plongée « PSMH » fonctionne sous le modèle « loi association 1901 »
- Chaque année, au mois de décembre une Assemblée générale (ouverte notamment à tous les membres de l'association) à lieux.
- N'hésitez pas à vous présenter à l'élection des membres du bureau. Nous avons besoin de votre aide (aucun niveau particulier de plongée n'est requis, sauf pour le responsable technique)

5) Yahoo group

Afin de faciliter les échanges, une liste de diffusion électronique est mise en place par PSMH. Cette liste est destinée à l'ensemble des adhérents pour communiquer sur les événements de PSMH et sur la plongée en général.

psmh@yahogroupes.fr

Chaque adhérent, une fois inscrit à cette liste, peut envoyer des messages à tous les membres de PSMH en utilisant l'adresse ci-dessus.

Attention : Cette liste est réservée aux discussions concernant PSMH ou à la plongée sous-marine.



VADE MECUM (saison 2011-2012)

Plongeurs PSMH



Inscription

- vous pouvez vous rendre sur le site de Yahoo (<http://fr.groups.yahoo.com/group/psmh>) et cliquer sur « rejoindre ce groupe ». Attention, cette procédure nécessite de posséder un compte chez Yahoo.

6) Site de la fédération

Adresse : <http://www.ffessm.fr>

Sur ce site vous trouvez notamment les dernières « news » de la Fédération

Pour les passionnés, n'hésitez pas à consulter la rubrique

Commissions

Plongée en bouteille

Plongée libre « apnée »

7) Site DORIS

- De plus en plus la commission « environnement et biologie subaquatiques » prend de l'importance dans les formations de plongeurs
- Sur le site suivant, vous trouverez tous les renseignements qui vous intéressent

<http://doris.ffessm.fr>

- Pour toutes remarques concernant ce document, n'hésitez pas à contacter un membre du bureau